Budget et Comptabilité pour 1888.

27 Avril 87

MUSÉES ROYAUX
de
PEINTURE ET DE SCULPTURE

No 2751

Dossier concernant le Budget & la Comptabilité des Musées pour l'exercice 1888.

NUMÉRO D'ORDRE.	DATE DE LA PIÈCE.	ANALYSE

BUDGET

Brux. 8 Octobre 1888

à Mr le Ministre de
l'Intérieur &c

Par votre lettre du 19 Septembre dernier, Adon des Beaux-Arts, No 11373/22201, vous nous faites part des observations présentées par la Cour des Comptes relativement aux Salaires payés pour frais de Surveillance dans les Galeries des Musées.

Nous avons eu l'honneur de vous exposer, Mr le Ministre, que par suite de la nouvelle organisation des Collections le personnel de la Surveillance ~~était~~ devenu insuffisant, ~~et qu'il~~ était indispensable de pourvoir à la nomination de Sept agents nouveaux. Nous avons vu avec regret que le Gouvernement s'est borné à demander à la Législature un crédit permettant seulement l'adjonction de quatre gardiens. Nous nous sommes donc trouvés dans la nécessité de conserver l'un des agents auxiliaires présentés par la Commission directrice comme candidat à l'une des quatre places à conférer; les deux autres emplois étaient demandés pour la Galerie historique. L'installation de cette Section des Musées sera terminée bientôt, mais

nous ne pouvons en permettre l'accès au public en l'absence du personnel préposé à la garde de cette galerie.

Nous devons insister, Mr le Ministre, sur l'urgente nécessité de voir compléter le personnel de la surveillance qui ne comptera alors que le nombre de gardiens strictement nécessaire pour assurer la marche régulière du service.

Qu'il nous soit permis, Mr le Ministre, de rappeler également à votre bienveillante attention l'intérêt qu'il y aurait pour les visiteurs à pouvoir consulter le Catalogue du Musée moderne de peinture et de la Galerie historique. L'impression de ces deux catalogues exige une dépense spéciale de 2000 francs à demander aux Chambres législatives. ~~ainsi~~ ~~qu'~~un crédit de 550 frs (on réclame nouveau) pour couvrir l'excédent des ~~dépenses~~ frais occasionnés par l'impression du Catalogue du Musée Wiertz.

Comme nous avons eu l'occasion de le faire remarquer le vote de ces crédits ne constitue en réalité qu'une simple avance de fonds, attendu qu'aux termes de la loi sur la comptabilité de l'État, les recettes provenant du chef de la vente des Catalogues des Musées sont versées intégralement au Trésor sans retour d'emploi au profit des Établissements qui ont à pourvoir aux frais d'impression de ces catalogues au détriment des allocations qui leur sont attribuées par le Budget.

Agr.

Le Vice-Président
[signature]

Le Secrétaire
[signature]

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N°

Bxles 23 Février 1888

à Mr le Ministre de
l'Agriculture &c

Nous avons l'honneur
de soumettre à votre
approbation le budget
des Musées royaux de
Peinture et de Sculpture
pour l'Exercice 1888

Agrr.

Le Vice-Président

Le Secrétaire

Musées royaux de Peinture et de Sculpture.

Projet de budget pour l'exercice 1888.

MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE ET DE SCULPTURE DE BELGIQUE
N°

	Nature des dépenses.			Crédits proposés.	Observations
	Chap. I. Traitements personnels:				
	— Musées ancien et moderne —				
1	Traitement du Secrétaire de la Commission directrice	5.000	–		
2	" du Secrétaire-adjoint id id	2500	–		
3	" du Conservateur-adjoint	1.500	–		
4	" du Concierge	800	–		
5	" de 8 surveillants à 1400 f	11.200	–		
6	" de 3 " à 1300 f	3.900	–		
7	" de 4 " à 1200 f 9600	4.800	–	37.800	–
8	" de 2 boutes-feu à 1200 f	2.400	–		
	— Musée Wiertz —				
9	Traitement du Conservateur	4.000	–		
10	" du Concierge-Surveillant	1.200	–		
	Somme disponible sur l'ensemble du Chap. I.	500	–		
	Chap. II. Frais d'administration et matériel:				
	— Musées ancien et moderne. —				
11	Jetons de présence et frais de route des membres de la Commission directrice. – Frais de vacation et de déplacement des experts	5000	–		
12	Restauration de tableaux. – Entretien et renouvellement des cadres	5000	–		
13	Mobilier et entretien des galeries	1950	–		
14	Chauffage	3500	–	20.560	–
15	Bibliothèque – Frais de bureau	900	–		
16	Dépenses diverses	760	–		
	— Musée Wiertz —				
17	Mobilier et entretien des galeries 2.550 –	3.450	–		
18	Chauffage 900 –				
	Chap. III. Achats.				
19	Achats de tableaux anciens	61000	–		
20	" de tapisseries anciennes	8000	–		
21	" d'ouvrages pour la galerie historique	1500	–	72.500	–
22	" de plâtres moulés sur l'antique	2000	–		
	Total fr.			130.860	–

Bruxelles, le 15 Décembre 1887

Le Secrétaire de la Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

V. Saiénon

Approuvé suivant la délibération prise dans la séance du 22 février 1888.

Le Vice-Président,

C. Tétis

Le Secrétaire,

V. Saiénon

(N° 75.)

Chambre des Représentants.

Séance du 19 Janvier 1888.

Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. BEECKMAN.

Messieurs,

Le budget primitif présenté pendant la session de 1886-1887 s'élevait à	fr.	16,712,281
Divers amendements ont été introduits au commencement de la session actuelle qui s'élèvent ensemble à		216,700
Le total du budget amendé du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics s'élève donc à	fr.	16,928,981
Celui de 1887 s'élevait à.		16,756,671
Soit une différence en plus de . . . . . sur le budget de 1887.	fr.	172,310

Il est à remarquer que les allocations portées pour travaux ordinaires et extraordinaires des canaux et rivières, ainsi que ceux pour les services des bâtiments civils ont donné lieu à des augmentations de crédits considérables et qui s'élèvent pour ces deux articles à 224,000 francs; c'est l'explication de l'augmentation du chiffre total; les autres articles du budget, à l'exception de celui de l'Agriculture, ont donné lieu généralement à des diminutions.

(1) Budget, n° 98, VII (session de 1886-1887).
Amendement du Gouvernement, n° 3, VII.

(2) La section centrale, présidée par M. Van Wambeke, était composée de MM. Slingeneyer, de Smet de Naeyer, Beeckman, d'Andrimont, Bilaut et Systermans.

L'examen du budget n'a pas soulevé, cette année, d'observations importantes.

Le dépouillement des procès-verbaux des différentes sections a signalé les points suivants :

1re *section*. — Un membre exprime le désir de voir augmenter de six ou sept le nombre des surveillants pour le service du musée ancien et du musée nouveau. Le crédit demandé devrait alors être majoré.

Le budget est adopté ensuite à l'unanimité des membres présents.

2e *section*. — Un membre demande comment s'explique l'augmentation de 5,000 francs alloués pour honoraires aux avocats du Département.

Le budget est adopté à l'unanimité.

3e *section*. — La section demande s'il n'y aurait pas lieu de majorer le crédit de 72,000 francs porté à l'article 13 nouveau.

Un membre désire que des mesures soient prises pour prévenir la destruction du poisson dans l'Escaut et ses affluents.

Un membre appelle l'attention de la section centrale sur les contestations qui sont élevées par les agents des ponts et chaussées, relativement aux droits séculaires des riverains de la Durme, de l'Escaut et de ses affluents (digues, berges, plantations, irrigateurs, etc.).

Le budget est adopté à l'unanimité.

4e *section*. — Au chapitre III, n° 9, un membre attire l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'obliger ses vétérinaires à visiter les chevaux se trouvant dans les fosses en pays minier.

Le budget est adopté par quatre voix et une abstention.

5e *section*. — Après la discussion des articles, la section adopte le projet.

6e *section*. — Le budget est adopté à l'unanimité.

D'autre part, la discussion a mis en lumière, en section centrale, les points suivants :

1° A l'article 55, un membre fait remarquer que des dégradations ont été commises dans les musées de l'État et propose, pour remédier à cette situation, une augmentation de crédit afin de pouvoir nommer cinq ou six surveillants en plus. La section centrale partage cette opinion et abandonne au Gouvernement l'appréciation du montant de l'augmentation ;

2° Un membre voudrait voir adopter dans les bureaux des Ministères le système de réunir dans une même salle le chef de bureau et les commis placés sous ses ordres ; cela se pratique dans les grandes maisons d'affaires et dans certaines directions du Ministère des Finances, par exemple à la comptabilité. Il en résulterait plus de surveillance, plus d'activité, partant une plus grande somme de travail et naturellement une économie.

La section centrale se rallie à cette manière de voir et appelle l'attention de l'honorable Ministre sur cette question ;

3° Un membre demande que la loi assure la surveillance de l'extraction souterraine des minerais, particulièrement celles non concessibles.

La section centrale appelle l'attention du Gouvernement sur cette question. Il y aura lieu d'examiner si le développement de ces extractions et la manière dont elles se pratiquent ne justifieraient pas l'intervention gouvernementale en vue de protéger la vie et la santé des ouvriers ;

4° Un membre demande le tableau des nominations d'ingénieurs agricoles depuis la création de ce service et de quelles écoles ces ingénieurs sont sortis.

Le tableau suivant, fourni par le Gouvernement, répond à la question :

1. Corps des agronomes de l'État.

	École d'où émane le diplôme.
Région des Flandres.	
A. Flandre orientale : Agronome : M. Marlet	Néant.
Aide temporaire : M. Michiels, ingénieur agricole.	Louvain.
B. Flandre occidentale : Agronome : M. Vermeren, ingénieur chimiste	—
— Agronome adjoint : M. Van Maldegem, ingénieur civil	—
Région de la Campine.	
A. Province d'Anvers : Agronome : M. Van Elst, ingénieur agricole.	Gembloux.
B. Province de Limbourg : Agronome : M. Vanderyst, ingénieur agricole	Louvain.
— Aide temporaire : M. Bellemans, ingénieur agricole	Gembloux.
Région du Brabant.	
Agronome : M. Gillekens, ingénieur agricole	—
Aide temporaire : M. Vandevelde, ingénieur agricole	Louvain.
Région du Limon.	
A. Province de Hainaut : Agronome : M. Lonay, ingénieur agricole.	Gembloux.
Aide temporaire : M. Boisdenghien, ingénieur agricole	Louvain.
B. Province de Namur, Liége-Limbourg : Agronome : M. Jadou, ingénieur agricole.	—
Aide temporaire : M. Marousé, ingénieur agricole.	Gembloux.
Région du Condroz.	
Agronome : M. Piret, ingénieur agricole	—
Agronome adjoint : M. Delvaux, ingénieur agricole	Louvain.
Aide temporaire : M. Furnémont, ingénieur agricole	Gembloux.
Région de l'Ardenne.	
Agronome : M. Hubert	Néant.
Aide temporaire : M. Lejeune, ingénieur agricole.	Gembloux.
Inspection de l'Agriculture.	
Agronome détaché : M. Nyssens, ingénieur honoraire des ponts et chaussées	Gand.

2. Section agronomique et laboratoires agricoles de l'État.

	École d'où émane le diplôme.
Station agronomique de Gembloux.	
Directeur : M. Petermann, docteur en sciences.	Dresde.
Préparateurs : M. de Marneffe, ingénieur agricole.	Gembloux.
M. Graftiau, —	—
Laboratoire agricole de Gembloux.	
Directeur : M. Masson, ancien préparateur en chef de la station agricole.	Bruxelles.
Préparateurs : M. Lardinois, ingénieur agricole.	Gembloux.
M. Servais, —	—
M. Grégoire, —	—
Laboratoire agricole de Gand.	
Directeur : M. Glasmacher, ingénieur agricole	Louvain.
Préparateur : M. De Caluwé, ancien chimiste au laboratoire provincial de Roulers.	Gand.
Laboratoire agricole d'Anvers.	
Directeur : M. Crispo, ingénieur agricole.	Gembloux.
Préparateurs : M. Clerfeyt, —	—
M. Thys, —	—
Laboratoire agricole de Liége.	
Directeur : M. de Molinari, ingénieur agricole	—
Préparateurs : M. Delecour, —	—
M. Dosogne, —	—
M. de Thier, ingénieur civil des arts et manufactures.	Liége.
M. Barbier, ingénieur agricole.	Gembloux.
Laboratoire agricole de Hasselt.	
Directeur : M. Mercier, ingénieur agricole.	—
Préparateur : M. Ligot, —	—
Laboratoire agricole de Mons.	
Directeur : M. Warsage.	—
Préparateurs : M. Ramelot, candidat en sciences	Liége.
M. Goblet.	Gembloux.
Laboratoire agricole de Louvain.	
Directeur : M. Claes, ingénieur des arts et manufactures.	Louvain.
Préparateurs : M. Bourgeois, ingénieur civil	—
M. Cézar, ingénieur agricole	—
M. Hardy, —	—

3. Eaux et forêts.

NOM.	GRADE.	DIPLOME OU CERTIFICAT (1).	ÉCOLE qui a délivré le diplôme ou certificat.
A. ADMINISTRATION CENTRALE.			
Dubois.	Inspecteur principal . .	Certificat de capacité . . .	ancienne école forestière de Bouillon (2).
Cailteux	Inspecteur.	— . . .	—
de Marneffe. . . .	Garde général	Ingénieur agricole.	Gembloux (3).
Wary	—	—	—
Van de Caveye . .	—	—	—
Maes.	—	—	—
B. ADMINISTRATION EN PROVINCE.			
Guerrier	Inspecteur	?	?
Coosemans	—	?	?
Jauniaux.	—	?	?
Mengal.	—	?	?
Mousel.	—	Certificat de fréquentation des cours.	Nancy.
Bertrand.	—	—	—
Hubaux	—	Certificat de capacité . . .	ancienne école forestière de Bouillon.
Hoffmann	—	— . . .	—
Boccar.	—	— . . .	—
Delvaux	Sous-inspecteur	Certificat de fréquentation des cours.	Nancy.
Rosmant	—	—	—
Fontaine	—	—	—
Camus.	Garde général	—	—
Mortehan.	—	Certificat de capacité. . . .	ancienne école forestière de Bouillon.
Vanderheyden . .	—	—	—
Jullien.	—	—	—
Thiry	—	—	—
Houba	—	Certificat de fréquentation des cours.	Nancy.

(1) Mention n'a pas été faite des diplômes, etc., autres que ceux relatifs à la profession de forestier, tels que : gradué en lettres, arpenteur juré, etc.

(2) L'école de Bouillon était à cette époque une école supérieure de sylviculture.

(3) Tous les ingénieurs agricoles faisant actuellement partie de l'administration forestière ont fréquenté les cours de l'école de Nancy, à l'exception de M. Maes.

NOM.	GRADE.	DIPLOME OU CERTIFICAT.	ÉCOLE qui a délivré le diplôme ou certificat.
Martin	Garde général	Certificat de capacité	ancienne école forestière de Bouillon.
d'Orjo	—	—	—
Parisel	—	Ingénieur agricole	Gembloux.
Crahay (1)	—	—	—
Schlexer	—	—	—
De Wilde (2)	—	—	—
Albert	—	—	—
Pierret	—	—	—
Francier	—	—	—
Gillet	—	—	—
Thomas	—	—	—
Defrecheux	—	—	—
Barthelemy	—	—	—
Grandfils	Garde général adjoint	—	—
Lobleaux	—	—	—
Maurtot	—	—	—
Jouniaux	—	—	—
Clerfeyt	—	—	—
Goor	—	—	—
Péchon	—	—	Louvain.
Fontaine	—	—	—
Fouage	—	—	Gembloux.
Huberty	Aspirant forestier	—	—
Courtois	—	—	Louvain.
Delville	—	—	Gembloux.
Vandervorst	—	—	Louvain.

5° A l'article 60, la section centrale propose une augmentation de 30,000 francs. Il est notoire que beaucoup de monuments publics, dont la conservation importe à la gloire nationale, se délabrent ou sont restaurés avec trop de lenteur, faute de ressources chez les administrations dont ils dépendent. La section centrale décide également que dans l'intérêt des beaux-arts, appliqués à l'industrie, il y a lieu d'augmenter le crédit. Il suffit de citer, par exemple, la restauration du château des comtes à Gand, de

(1) M. Crahay, outre l'école de Nancy, a fréquenté également certaines écoles spéciales d'Allemagne.
(2) M. De Wilde n'a fréquenté l'école de Nancy que pendant trois mois.

l'ancien hôtel de ville d'Alost, qui date du XIIIe siècle et qui est un monument des plus remarquables.

La situation prospère du Trésor justifie une intervention plus efficace de la part du Gouvernement.

Le même motif détermine la section centrale à proposer une augmentation de 10,000 francs sur le chiffre de 173,000 de l'article 68 du budget, et cela dans le but de venir en aide aux compositeurs et de leur permettre de faire représenter les œuvres qui se distinguent par un mérite particulier.

Elle insiste d'autant plus qu'on lui a signalé l'apparition d'un drame lyrique dû à la plume de M. Mathieu, déjà avantageusement connu comme musicien et comme poète.

L'intervention du Gouvernement permettrait de représenter à Bruxelles cette œuvre tirée d'un épisode de notre histoire nationale et ajouterait un nouveau lustre à la renommée de l'École belge.

6° L'article 65 fait l'objet des observations suivantes :

On demande quel est le nombre d'élèves qui fréquentent les cours de déclamation flamande et de harpe au Conservatoire de Bruxelles.

Le Gouvernement répond que ce nombre est respectivement de sept et de quatre élèves.

La section centrale estime que ces chiffres indiquent que l'importance de ces cours commencent à être appréciés et justifient leur maintien.

Au même article, un membre fait remarquer, qu'à mérite égal, les nominations des professeurs au Conservatoire de musique devraient être accordées à des nationaux ou artistes belges. La section centrale trouve l'observation fondée et engage le Gouvernement à y avoir égard.

7° La section centrale propose de diminuer de 10,000 francs l'ensemble des articles 61, 62, 63 et 64 du budget amendé.

L'institution de certaines commissions ne lui apparaît pas avec une nécessité bien démontrée. Elle semble n'avoir d'autre but que la distribution de certains jetons de présence. La commission des monuments, composée par le Gouvernement, offre toutes les garanties au point de vue de la mission qui lui est confiée et il paraît inutile d'avoir à côté d'elle un comité de surveillance.

8° La section centrale approuve une fois de plus la suppression du conseil des mines par voie d'extinction et espère que la mesure ne sera pas rapportée.

On se demande s'il n'y aurait pas lieu d'examiner la question d'établissement en Belgique d'un conseil d'État, chargé de certaines attributions administratives et de la préparation des lois.

9° La section centrale demande au Gouvernement le montant des indemnités accordées, en 1887, aux employés de l'administration centrale du Ministère.

Cette liste accuse un chiffre de 46,485 francs et des indemnités qui varient des sommes les plus infimes jusqu'au delà de 3,000 francs. Pour justifier cette pratique que la section centrale a condamnée à plusieurs reprises, l'honorable Ministre s'exprime comme suit, dans sa lettre du 29 décembre dernier adressée au rapporteur :

« Il est utile d'indiquer à la section centrale dans quelles conditions ces indemnités sont accordées. Elles ne le sont que pour travaux extraordinaires, c'est-à-dire pour des travaux que le personnel, soit par suite de surcharge momentanée, soit pour tout autre cause ne trouve pas moyen d'expédier pendant les heures de bureau.

» Il est équitable de rémunérer ces travaux extraordinaires, qui deviennent plus nombreux à mesure que la besogne augmente. Cela est surtout vrai pour le Département de l'Agriculture qui a dû créer, presque sans augmentation de personnel, deux services nouveaux. Cette manière de procéder du reste est la plus économique et la plus favorable aux intérêts de l'État. Si la besogne ne se faisait pas de cette façon par les fonctionnaires, elle devrait se faire ou par de nouveaux employés ou par des étrangers, ce qui serait plus onéreux que le système actuel.

» Je prends un exemple pour mieux expliquer ma pensée. Nous accordons des indemnités à des fonctionnaires des beaux-arts pour travaux relatifs à la commission des échanges. Cette commission a une correspondance suivie avec les Gouvernements et les artistes étrangers. Nous payons de ce chef aux deux fonctionnaires la somme de 500 francs ; si nous devions recourir à la nomination d'un nouvel employé, il n'y a pas de doute qu'il coûte davantage à l'État.

» Il en est de même d'un grand nombre de travaux que des lois nouvelles ou des conventions avec les pays étrangers mettent à la charge de mon administration.

» Toutefois, pour entrer dans les vues de la Chambre, je viens de faire connaître aux différentes directions de mon Département qu'aucune indemnité de ce genre ne sera accordée à l'avenir que si le Ministre lui-même autorise le travail. Ainsi rien ne sera laissé à l'arbitraire. »

Cette justification semble insuffisante. Il n'est pas prouvé que les travaux qualifiés d'extraordinaires ne rentrent pas dans les attributions normales du fonctionnaire qui les exécute et qu'il ne puisse les parfaire pendant les heures de bureau, si celles-ci sont complètement et activement utilisées.

Le système en vigueur doit nécessairement pousser les employés à se faire illusion sur la quantité de labeur fourni et sur la nature de leurs travaux, et ce en vue d'augmenter leur traitement. Ce qui condamne du reste l'usage, dont la lettre de l'honorable Ministre elle-même fait entrevoir l'arbitraire, c'est qu'il n'existe pas dans la majorité des autres Départements ministériels, où se présentent aussi cependant des travaux extraordinaires, et que par une coïncidence unique, les indemnités semblent être touchées annuellement par les mêmes fonctionnaires.

Si périodiquement ils sont surchargés de travaux, mieux vaut fixer leur traitement à un chiffre plus élevé. Cela laisserait moins de place à l'abus et à la faveur ;

10° Il résulte de la publication faite par le Gouvernement qu'au 17 août 1887, 342 kilomètres de chemins de fer vicinaux étaient construits ou en voie de construction. La section centrale trouve que ce n'est pas beaucoup en trois ans et qu'il importerait d'imprimer une activité plus grande au développement de ce réseau si utile aux intérêts agricoles et industriels. Il existe encore de nombreux arrondissements complètement privés de ces voies de communication, alors cependant qu'elles y sont réclamées avec instance par les populations. Nous citerons particulièrement l'arrondissement de Louvain, où trois lignes sont vivement réclamées : Louvain-Diest, Louvain-Tervueren et Louvain-Eghezée.

Nous espérons que pendant l'année 1888 les trois lignes seront achevées ;

11° En matière de plantations le long des routes de l'État, la section centrale trouve qu'au lieu de laisser à chaque ingénieur d'arrondissement le soin de choisir les essences et la décision de tout ce qui touche à l'aménagement, il vaudrait mieux charger de ce service un fonctionnaire unique qui aurait des connaissances spéciales en matière de sylviculture ;

12° En terminant, le rapporteur insiste auprès du Gouvernement pour qu'il presse l'exécution des travaux qui doivent mettre les vallées de la Senne du Demer et de la Dyle à l'abri des inondations intempestives. A différentes reprises, le Gouvernement a reconnu le bien-fondé des réclamations des députés de Bruxelles, Malines et Louvain, sur ce point. Il est temps que les divers projets qui ont été élaborés soient mis sans retard à exécution. Chaque campagne qui se passe dans l'inaction entraîne des dommages considérables pour nos agriculteurs.

Le budget est adopté à l'unanimité.

Le Rapporteur, *Le Président,*

J. BEECKMAN. VAN WAMBEKE.

Ministère
de l'Agriculture,
de l'Industrie
et des
Travaux publics.
Secrétariat Général.
Comptabilité générale
et Pensions.
N° 24 A.

1 annexe.

Bruxelles, le 6 Janvier 1888.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous adresser un exemplaire du rapport fait au nom de la Section Centrale par Mr. Beeckman, sur le budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, pour l'année 1888.

Pour le Ministre:
Le Secrétaire Général,

à la Commission Directrice
des musées de peinture et
de Sculpture.

Ministère
de l'Agriculture,
de l'Industrie
et des
Travaux publics.
Secrétariat Général.
Comptabilité Générale
et Pensions.

N° 2 "

1 annexe

Bruxelles, le 29 Novembre 1887.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous adresser un exemplaire des amendements proposés par le Gouvernement au budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des travaux publics pour l'exercice 1888.

Pour le Ministre:
Le Secrétaire Général,

A la Commission Directrice
des Musées de peinture et de sculpture.

Ministère
de l'Agriculture,
de l'Industrie
et des
Travaux publics.
Secrétariat général.
Comptabilité
générale et
Pensions.

N: 576.

1 annexe.

Bruxelles, le 27 avril 1887.

Messieurs,

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 2751

J'ai l'honneur de vous adresser un exemplaire du budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics pour l'exercice 1888.

Pour le Ministre:
Le Secrétaire général,

à la Commission Directrice
des Musées de peinture et de sculpture.

Comptabilité

(pièces à numériser)

Rue de la Charité, 31

Bruxelles, le 1er 8bre 1889.

DERNIER PERFECTIONNEMENT
POUR LA FIXATION DES FUSAINS
ET TOUS LES GENRES DE CRAYONS

FABRIQUE DE COULEURS,
PANNEAUX, TOILES,
VERNIS, &a &a.

Emballage de Tableaux.

NETTOYAGE & VERNISSAGE
DE TABLEAUX.

MENTION EXTRAORDINAIRE
EXPOSITION D'AMSTERDAM.

SPÉCIALITÉ:
MENUISERIES
Pr LE DESSIN & LA PEINTURE.

Vente & Location
de Mannequins.

MEUBLES D'ATELIER
ANCIENS & MODERNES.

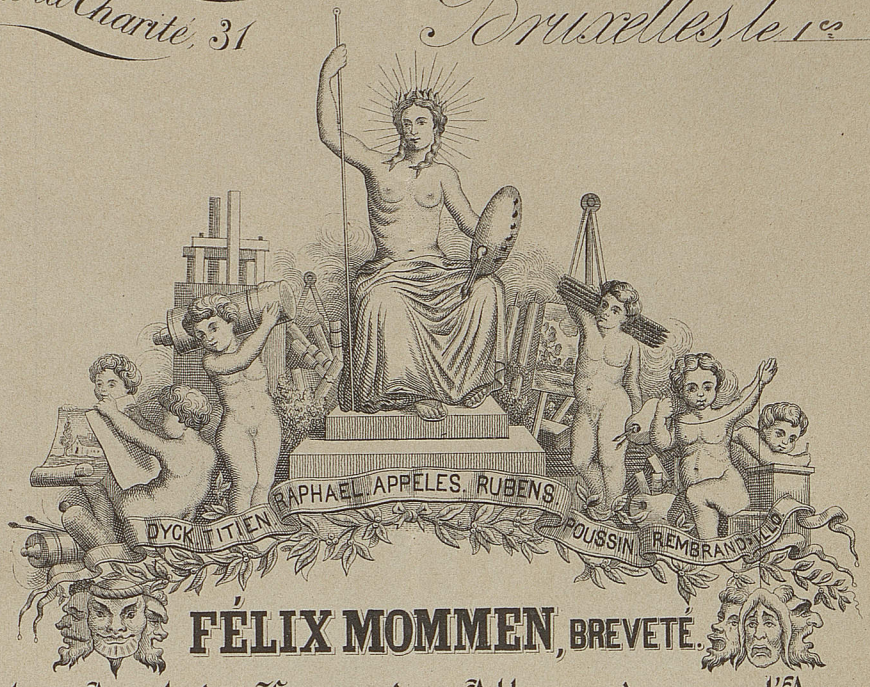

FÉLIX MOMMEN, BREVETÉ.

Articles Anglais, Francais & Allemands pour l'Aquarelle.

GRAND ASSORTIMENT DE PAPIERS POUR TOUT GENRE DE DESSIN.

COMMISSION.

Musée de Peinture & de Sculpture Doit

~~1888.~~				
1er Juin	1 Chassis 3.39 × 2.60		30	40
	2 ouvriers pour le rendre une tapisserie		4	50
			34	90

Le présent compte s'élevant à la somme de trente quatre francs nonante centimes

Bruxelles le 1er octobre 1889

F. Mommen

Vu la présente déclaration s'élevant
à la somme de trente-quatre francs 90 centimes
Pour la Commission désignée:
Le Secrétaire,

Toute reclamation qui ne sera pas faite dans les huit jours de la livraison ne sera plus admise.

Les Musées royaux de Peinture et de Sculpture
Doivent à Vandeick frères rue Royale 111A
pour les travaux et fournitures suivants

1888				
Janvier	14	Restauration de cadres - 23 heures à 0.65	14	95
		six livrets or imitation à 0.25	1	50
		un paquet bronze	1	50
		Gomme laque, mixtion, pâte etc	2	"
Juillet	30	un cadre doré 11m04 à 18 f tableau Van Utrecht Jordaens	198	72
"		" " 3m74 15 f. Van Utrecht	56	10
"		" " 3m56 9.50 Gothique École italienne	33	82
Août	8	restauration de cadres pour la Galerie historique		
		86 heures d'ouvrier à 0.65	55	90
		cinq livrets or imitation à 0.25	1	25
		trois paquets bronze à 1.50	4	50
		Gomme laque 2 f noir brillant 2 f mixtion pâte 2.50	6	50
		Collé et réparé un cadre oval	3	"
"	29	Approp^on de cadres 138 heures d'ouvriers à 0.65	89	70
		34 livrets or imitation à 0.25	8	50
		1 litre gomme laque 4 f 1 litre gomme laque noir 4 f	8	"
		Mixtion 1.50 - bronze 1 f colle pâte clous &c 3 f	5	50
		trois planches sapin 9m à 0.40	3	60
Novembre	9	Encadrement de 4 dessins Melley dans un cadre		
		2m45 à 2 f 45 = 6.00		
		l'encadrement 5.00	11	"
		Total fr	506	04

Certifié sincère et véritable le présent compte s'élevant à la somme de —— Cinq cent six francs quatre centimes

Bruxelles le 5 Octobre 1889

Vandeick frères

Vu la présente déclaration s'élevant à la somme de Cinq cent six francs quatre centimes
Pour la Commission directrice:
Le Secrétaire,
[signature]

Etat des vacations dues au soussigné, Commissaire-expert des Musées royaux de Peinture & de Sculpture, pour l'année 1888.

Dates	Objets	Nombre de Vacations	Somme due
1888			
Mars 10	Renseignements sur l'état de conservation d'un tableau de Van Utrecht & Jordaens	1	12
Juillet 25	Examen de tableaux de feu Mr Gallait	1	12
Octobre 3	Examen d'un tableau de Tiepolo...	1	12
	Total frs		36

Le présent état s'élevant à la somme de trente six francs.

Bruxelles, le 25 février 1889.

Acquitté

Lampe

Vu la présente déclaration s'élevant à la somme de trente-six francs.

Le Secrétaire,

V. St Léonard

~~Bruxelles 9 mars 1889.~~

Musées roy. de P. et de Sculpt.

Reçu de Monsieur Stiénon
quarante francs pour la restauration
d'un tableau de Denis un Combat
de taureaux inscrit à l'inventaire
général des Musées sous le N° 74.

Bruxelles le 22 Déc 1888.

J. Gyselinckx.

40 fr

Reçu des Musées royaux de Peinture & de Sculpture la somme de quarante francs (frs 40.-) pour la restauration d'un tableau de Denis (Combat de taureaux) portant le n° 74 de l'inventaire général.-

Bruxelles, le 22 Décembre 1888 -

J. Gyselinckx

Vu la présente declaration s'élevant à la somme de quarante francs.-

Le Secrétaire

V Stiénon

Le soussigné déclare qu'il lui est dû par les Musées royaux de Peinture & de Sculpture la somme de Cinquante-deux francs cinquante centimes pour le levé & l'exécution de sept dessins de cadres anciens (profils, faces & ensembles).

Bruxelles, le 14 Décembre 1888

A. Bouvy

Pour acquit
A. Bouvy

Vu la présente déclaration s'élevant à la somme de Cinquante-deux francs Cinquante-Centimes. —

Le Secrétaire,
V. Thiéssen

Monsieur le Secrétaire!

J'ai l'honneur de vous envoyer deux quittances de la somme de frs 252. pour la collection de 98 phototypies représentant les œuvres de Dürer et Wolgemut avec texte par le Dr Riehl.

Veuillez agréer l'assurance de ma plus parfaite considération.

Nuremberg
Décembre
1888.

Sigmund Soldan
Libraire de la Cour

Le soussigné déclare avoir reçu des Musées royaux de Peinture et de Sculpture la somme de deux cent cinquante deux francs (frs 252) pour la fourniture d'une collection de 98 épreuves phototypiques reproduisant les oeuvres d'Albert Dürer et de Michel Wolgemut avec texte par le Dr Riehl

Nuremberg le 7 Decembre 1888

Sigmund Soldan
libraire de la cour

En double

Vu la présente déclaration s'élevant à la somme de deux cent cinquante-deux francs.

Le Secrétaire,
[illegible]

État des vacations dues au soussigné, Commissaire-Expert des Musées Royaux de Peinture et de Sculpture.

Dates.		Motifs.	Nombre de Vacations à fr. 12.-
1888.			
Janvier	18	Examen d'un tableau de P. Codde - Portrait d'un gentilhomme	1
Mars	6	id. id. de Jordaens & Van Utrecht	1
Juillet	13	id. id. de Van Dyck - Portrait en pied	1
"	18	id. id. d'Ostade & Decker - Le repos du tisserand	1
"	24	id. des tableaux de Gallait (Legs Champion)	1
"	25	Evaluation id. id. idem	1
"	29	Examen d'un tableau de Van de Cappelle - Calme	1
"	30	" d'une esquisse de Rubens - Constantin vainqueur de Maxence	1
Août	1	" de deux tableaux de Janssens - le Danseur - Fêtes galantes	1
Octobre	4	" d'un tableau de Tiepolo - La Vierge & l'Enfant Jésus &c.	1
"	9	" d'une tapisserie de Bruxelles - Épisodes du règne de Maximilien d'Autriche	1
"	10	" d'un tableau attribué à Rubens - Combat à la Barrière	1
"	29	" " de G. de Lairesse - Le Christ montré au peuple	1
Novembre	27	" " de J. Krausz	1
Décembre	14	" " de David Teniers, le jeune - Intérieurs flamands	1
"	19	" des aquarelles et du dessin de Leys	1
		Total	16.

16 vacations à fr. 12.- fr. 192.-

Le présent état s'élevant à la somme de Cent nonante-deux francs. —

Bruxelles, le 31 Décembre 1888.

Victor Le Roy

Vu la présente déclaration s'élevant à la somme de Cent nonante-deux francs.

Pour la Commission directrice:
Le Secrétaire,

ÉTAT des frais de voyage dûs au soussigné, *Membre de la Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture* calculés en conformité de l'arrêté royal du 31 octobre 1854.

DATES du DÉPART.	DATES de L'ARRIVÉE.	LIEU du DÉPART.	LIEU de L'ARRIVÉE.	DISTANCES PARCOURUES par chemin de fer. kilom.	1/2 kil.	par voie ordinaire. kilom.	1/2 kil.	DATES du SÉJOUR.	du 1/2 SÉJOUR.	Observations.
1888 Septembre		Bruxelles	Hasselt & retour	170	–	–	–	–	1/2	Examen d'un tableau de Verhaeghen.
			Totaux	170	–	–	–	–	1/2	

Vu la présente déclaration s'élevant à la somme de quarante francs.

P.r la Commission directrice
Le Secrétaire
[illegible]

RÉCAPITULATION.	170	Kilomètres par chemin de fer, à fr. 1.– les 5 kil. .	34 –
		Id. par voie ordinaire, à fr. les 5 kil. .	
	1/2	Séjours, à fr. 12.– le séjour	6 –
		TOTAL. . .	40 –

Certifié véritable le présent état montant à la somme de quarante francs.

Bruxelles, le 17 Avril 1889.

Vu et certifié :
Le Directeur,

Vu et approuvé :
Le Ministre de l'Intérieur,

Godfried Guffens

Monsieur Guffens

Musées Royaux de Peinture et de Sculpture.

Etat des jetons de présence dus à Messieurs les Vice-Président et Membres de la Commission directrice des dits Musées, pour l'année 1888.

Musées Royaux de Peinture et de Sculpture.

Etat des jetons de présence dus à Messieurs les Vice-Présidents et Membres de la Commission directrice, pour l'année 1888.

N° d'ordre	M. M.	Dates des séances. 11 Janvier	18 "	8 Février	22 "	17 "	7 Mars	14 "	28 "	6 Avril	18 "	24 "	9 Mai	30 "	13 Juin	4 Juillet	11 "	15 "	16 "	18 "	25 "	27 "	30 "	1er Août	22 "	12 7bre	24 "	1er Octob.	5 "	10 "	24 "	7 9bre	21 "	28 "	12 Xbre	19 "	27 "	Nombre de jetons de présence à 10 frs.	Somme à payer	Emargement pour quittance.	Observations
1	Fétis Ed. Vice-Président	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	-	1		35	350 -	E. Fétis	
2	Balat A. Membre	-	1	-	1		1	1	1		1	1	1			1	1	1	1	1		1	1	1	1	1	1	1	1		1		1	1	1	-	1		26	260 -	Alph. Balat	
3	Cte A. de Beaufort id.	1	1	1	1	1		1	1	1		1	1	1		1	1	1		1	1			1	1				1	1		1	1	1	-	1		24	240 -	Cte A. de Beaufort	
4	De Rongé J. id.	-	-	-				1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		1			1	1	-			23	230 -	J. de Rongé	
5	Fraikin C. A. id.	1	1	1		1	1	1	1		1		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	-	1		32	320 -	C. A. Fraikin	
6	Bon Goethals id.	-	1	1	1	1		1	1	1	1		1																					1	-			10	100 -	Bon Goethals	
7	Guffens G. id.	1	-	1	1	1	1	1		1	1	1			1	1						1		1				1		1		1		-	1		17	170 -	Ed. Guffens	
8	Portaels J. "	-	-	-	1								1																					-			2	20 -	J. Portaels	
9	Robie J. "	1	1	1	1		1	1	1		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		1	1	1	1	1	1				-			29	290 -	J. Robie	
10	Rousseau J. "	1	1	1	1		1	1	1	1	1	1		1	1	1	1	1	1		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	-	1		32	320 -	J. Rousseau	
11	Slingeneyer E. "	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		1	1	1	1	1	1			1	1	1	1	1	1	1	-			6	38	380 -	Ernest Slingeneyer	
	Totaux.	7	8	8	9	6	7	9	9	8	8	10	7	6	9	8	6	8	7	7	7	8	9	6	7	6	5	7	7	6	7	8	8	1	7	-	-	6	268	2680 -		

Le présent état s'élevant à la somme de deux mille six cent quatre-vingts francs.

Bruxelles, le 31 Décembre 1888.

Pour la Commission directrice :

Le Secrétaire,

A. Siret

Brux. 19 Avril 1889

à Mr le Ministre de
l'Intérieur &ª

Nous avons l'honneur
de vous ~~faire parvenir~~ adresser
les états ci-joints s'élevant
à la somme de F 40,00, que
nous vous prions de vouloir
bien faire liquider au profit
de Mr <u>Guffens</u>, en rembourse-
-ment des frais de déplacement
qui lui sont dus en sa
qualité de Membre de la
Con Dir des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture.

Agr.

P la Con Dir.
Le Secrétaire
[illegible]

1888

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR
et de
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.
—
Secrétariat Général.
—
COMPTABILITÉ GÉNÉRALE
ET PENSIONS.
—
1re SECTION.

N° 37194

Bruxelles, le 18 Mai 1889

acc. la réception
le 20 mai 1889
Le Secrétaire,

Transmis à Monsieur le ~~Gouverneur de la province~~ Conservateur des Musées
royaux de Peinture et de Sculpture
avec prière d'en accuser la réception, l'ordonnance de paiement
N° 10484 de fr. 40.- émise au profit
de G. Guffens pour frais de route
de Lyon.

1888

Reçu le mandat mentionné
ci-dessus. —
Le 22 mai 1889. —

C. Guffens

POUR LE MINISTRE :
Le Secrétaire général,

Reçu des Musées royaux des Peinture & de Sculpture l'ordonnance de paiement N° 51782. de frs 192. — émise à mon profit pour frais de vacations. —

Bruxelles, le 27 Juillet 1889.

H. Le Roy.

Monsieur J. Le Roy, Commissaire-Expert des Musées.

Reçu des Musées royaux de Peinture et de Sculpture une ordonnance de paiement N° 56250 de Fr. 506.04 émise à notre profit pour fournitures et restauration de Cadres en compte des dits Musées.

Bruxelles, le 29 Octobre 1889.

Landerick Frs

Messieurs Landerick Frères,
111 rue royale. —

Les Soussignés déclarent qu'il leur est dû par les Musées royaux de Peinture et de Sculpture la Somme de quatre mille cinq cents francs (frs 4.500-) pour cession aux dits Musées d'un tableau de Gérard de Lairesse, représentant "Le Christ montre au peuple", suivant contrat en date de ce jour.

Bruxelles le 27 Décembre 1888.

J. & A. Le Roy frères

Vu la présente déclaration s'élevant à la somme de quatre mille cinq cents francs. —

Le Vice-Président,

C. Tétis

Le Secrétaire

V. St Hiéronimé

Entre Monsieur Ed. Fétis, Vice Président de la Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture, agissant au nom de la dite Commission d'une part;

et Messieurs J. et A. Le Roy frères, rue du Musée 10A, à Bruxelles, d'autre part;

Il a été convenu:

M M Le Roy frères consentent à céder aux dits Musées, pour la somme de Quatre mille cinq cents francs (fr 4500.-), un tableau de Gérard de Lairesse, représentant: Le Christ montré au peuple, peint sur toile, mesurant un mètre vingt-cinq centimètres de hauteur, sur un mètre cinq centimètres de largeur.

Le paiement du prix d'achat de cette œuvre d'art sera effectué dès que les formalités de la Comptabilité auront été remplies

Fait en double à Bruxelles le 27 Décembre 1888

Le Vice Président

E. Fétis

Le Second Contractant.

J. & A. Le Roy frères

3000 francs

Le Soussigné déclare qu'il lui est dû la somme de Trois Mille francs. pour cession aux Musées Royaux de Peinture et de Sculpture d'un tableau de Wildens représentant une fête navale devant Anvers. suivant contrat de ce jour.

Bruxelles le 15 Xbre 1888

A. Loix Cardon

Vu la présente déclaration s'élevant à la somme de trois mille francs

Le Vice-Président,

C. Fétis

Le Secrétaire

J. Stevens

Ch. Léon Cardon
57 QUAI AU BOIS À BRULER
BRUXELLES.

Entre Monsieur Ed. Fétis, Vice Président de la Commission directrice des Musées Royaux de Peinture et de Sculpture, agissant au nom de la dite commission d'une part;

et M. Ch. Léon Cardon, 57 Quai au bois à Brûler, Bruxelles, d'autre part;

Il a été convenu

M. Ch. L. Cardon déclare céder pour la somme de trois mille francs (fr. 3000) un tableau de Wiedons représentant une fête navale devant Anvers - Le tableau peint sur toile mesure un mètre Quatre Vingt huit Centimètres de hauteur sur trois Mètres Cinquante trois Centimètres de largeur;

Le prix de la somme ci-dessus mentionnée sera payé dès que les formalités de la Comptabilité de l'Etat auront été remplies.

Fait en double à Bruxelles le 15 Xbre 1888

Le Second Contractant,
Ch. Léon Cardon,

Le Vice-Président,
Ed. Fétis

Le soussigné déclare qu'il lui est dû par les Musées royaux de peinture et de Sculpture la somme de huit Cent soixante-quinze francs (fr 875.00) pour les soins de Conservation qu'il a apportés aux Tableaux des dits Musées:

1888 — Restauré après Rentoilage le Tableau des Van Utrecht et Jordaens) le Marchand des Comestibles ——— fr. 150,00

Rentoilage et Restauration au portrait en pied de Guillaume 1er des Pays-Bas par Mathieu Van Brée ——— 150,00

Du 2 Juillet au 11 Octobre 1888:

Travaux de nettoyage, de Vernissage, de Refixage, de Restauration - Reparer des déchirures, Consolider des panneaux & des Tableaux de la Galerie historique ——— fr. 575,00

Total fr. 875,00

Bruxelles, le 13 Decembre 1888.

T. Van Lemputten

Rue des Charbonniers 37
Bruxelles nord

(Voir d'autre part)

Fait la présente déclaration
s'élevant à la somme de huit cent
soixante-quinze francs.

Le Vice-Président,

Le Secrétaire,

Entre Monsieur Ed. Fétis, Vice-Président de la commission directrice des Musées Royaux de Peinture et de Sculpture, agissant au nom de la dite commission, d'une part;

Et Monsieur le Comte Vander Straeten-Ponthoz, grand maréchal du Palais, d'autre part;

Il a été convenu:

Monsieur le Comte Vander Straeten Ponthoz déclare céder aux dits Musées, pour la somme de deux mille cinq cents francs, (fr. 2,500.-) une reproduction en bronze d'un buste du XVIe siècle, représentant Charles-Quint

Le paiement de cette somme sera effectué après l'accomplissement des formalités exigées par la comptabilité de l'Etat.

Fait en triple, à Bruxelles, le 5 Décembre 1888.

Le second contractant. Le Vice-Président.

Comte Vander Straeten Ponthoz

Ed. Fétis

Le soussigné déclare qu'il lui est dû par les Musées Royaux de Peinture et de Sculpture la somme de deux mille cinq cents francs (fr. 2.500.-) pour cession d'un buste en bronze de Charles-Quint (du 16e siècle) suivant le contrat en date de ce jour.

Bruxelles, le 5 Décembre 1888.

Comte Van der Straten Ponthoz

Vu la présente déclaration s'élevant à la somme de deux mille cinq cents francs

Le Secrétaire,

Le Vice Président,

Le soussigné déclare qu'il lui est dû la somme de Quinze mille francs (fr 15000.) pour cession aux Musées Royaux de Peinture et de Sculpture d'une tapisserie flamande du XVIe siècle, représentant un épisode du règne de Maximilien d'Autriche, suivant contrat de ce jour

Bruxelles 27 Novembre 1888

Léon Staes

Vu la présente déclaration s'élevant à la somme de quinze mille francs

Le Secrétaire,

[signature]

Le Vice-Président,

[signature]

Entre Monsieur Ed. Fétis, Vice Président de la Commission directrice des Musées Royaux de Peinture et de Sculpture, agissant au nom de la dite Commission, d'une part;

Et Monsieur Léon Stacs, Expert à Bruxelles rue Montagne de la Cour 52, d'autre part;

Il a été convenu:

Mr. Léon Stacs déclare céder pour la somme de Quinze mille francs (Frs. 15000) une tapisserie flamande du XVIe siècle représentant un épisode du règne de Maximilien d'Autriche la tapisserie mesure avec la bordure trois mètres quarante Centimètres de hauteur & deux mètres soixante Centimètres de largeur. —

Le prix de la somme susmentionnée sera payé dès que les formalités de la Comptabilité de l'Etat auront été remplies

Fait en double à Bruxelles le 29 Novembre 1887

Le second Contractant

Léon Stacs

Le Vice Président

Ed. Fétis

Bruxelles le 27 Novembre 1888.

Monsieur

J'ai l'avantage de vous remettre sous pli les pièces pour la liquidation de la vente de ma tapisserie du XVIe siècle dont j'espère bientôt recevoir le solde. Il me reste Monsieur à vous remercier ainsi que les membres de la Commission directrice auprès desquels vous voudrez bien être mon interprète.

Entretemps Monsieur je vous prie d'agréer l'assurance de ma considération distinguée

Léon Stael

A
Monsieur V Stiénon,
Secrétaire, de la Commission
directrice des Musées Royaux de Peinture et de Sculpture

ÉTAT des frais de voyage dûs au soussigné, *Secrétaire de la Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture*, calculés en conformité de l'arrêté royal du 31 octobre 1854.

DATES du DÉPART.	DATES de L'ARRIVÉE.	LIEU du DÉPART.	LIEU de L'ARRIVÉE.	DISTANCES PARCOURUES par chemin de fer. kilom.	DISTANCES PARCOURUES par chemin de fer. 1/2 kil.	DISTANCES PARCOURUES par voie ordinaire. kilom.	DISTANCES PARCOURUES par voie ordinaire. 1/2 kil.	DATES du SÉJOUR.	DATES du 1/2 SÉJOUR.	Observations.
1888 avril 5		Bruxelles & retour	Overyssche	30	-	11	-	-	1/2	Vente de tableaux provenant de la succession Blomaert.
			Totaux	30	-	11	-	-	1/2	

Sur le présent état s'élevant à la somme de douze francs quatre-vingts centimes.

Le Vice-Président,

30	Kilomètres par chemin de fer, à fr. 0.75 les 5 kil. .	4	50
11	Id. par voie ordinaire, à fr. 1.50 les 5 kil. .	3	30
RÉCAPITULATION. 1/2	Séjours, à fr. 10.-	5	-
	TOTAL. . .	12	80

Certifié véritable le présent état montant à la somme de douze francs quatre-vingts centimes. —

Bruxelles, le 12 Novbre 1888.

Vu et certifié :
Le Directeur,

Vu et approuvé :
Le Ministre de l'Intérieur,

Librairie Artistique.

DIETRICH & Cie.

Fourns. de LL.AA.RR. le Cte et la Ctesse de Flandre.

23a Rue Royale.

Doit le Musée Royal de Peinture
et de Sculpture Epl

LITH. J.E. GOOSSENS & Cie BRUX.

BRUXELLES, le 22 Mai 1888

1888			
Avril 11	245 Photographies du Musée d'Amsterdam		
	à 6 fr. la pièce		1592 50
			1592 5
		Frs	14332

Certifié exact le présent Compte
S'élevant à la Somme de Mille
quatre cent-trente-trois francs
et vingt-cinq centimes
Bruxelles le 22 Mai 1888
Dietrich & Cie

Le présent compte s'élevant à la somme
de quatorze cent trente-trois francs 25 centimes
Le Vice-Président
Le Secrétaire,

RENTOILAGE, PARQUETAGE
TRANSPOSITION
NETTOYAGE, DÉVERNISSAGE ET VERNISSAGE
de Tableaux anciens et modernes
RESTAURATION DE TABLEAUX

Emballage de Tableaux et Objets d'art

J. BUÉSO
32, rue Vésale, 32
Près de la Colonne du Congrès
BRUXELLES

DORURE DE MEUBLES et APPARTEMENTS

ENCADREMENTS EN TOUS GENRES
POUR GLACES ET TABLEAUX

Installations, Marouflage et Faux Plans
de Panoramas et Dioramas

DÉMAROUFLAGE DE FRESQUES

ATELIER SPÉCIAL POUR LA RESTAURATION
DES GOBELINS D'AUBUSSON, D'AUDENARDE, ETC.

Bruxelles, le 9 Juillet 1888

Le soussigné déclare qu'il lui est dû par les Musées royaux de Peinture et de Sculpture la somme de cinq cents francs (fr. 500) pour rentoiler sur double tissus un tableau de Van Utrecht avec figures de Jordaens, représentant l'étal d'un marchand de comestibles.

J. Buéso

Vu la présente déclaration s'élevant à la somme de cinq cents francs.

Le Vice-Président,

Le Secrétaire,

Entre Monsieur Ed. Fétis, Vice-Président
de la Commission directrice des
Musées royaux de Peinture et de
Sculpture de Belgique, agissant
au nom de ladite Commission,
d'une part,

Et M. Léon Gauchez, demeurant
à Paris, rue Laffitte, N° 41, d'autre
part:

A été convenu:

M. Léon Gauchez déclare céder aux
dits Musées, pour la somme de
vingt-cinq mille francs (fr. 25,000)
payable à Paris, un tableau peint
sur bois, par Corneille Dekker
et Adrien van Ostade, représen-
-tant le Repas du tisserand.
Ce tableau mesure 44 1/2
centimètres de hauteur sur
55 centimètres de largeur.

Fait en double à Paris le
29 Juillet 1888.

Le Vice Président

Ed. Fétis

Le second Contractant

Léon Gauchez

Entre Monsieur Ed. Fétis Vice-Président de la Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture de Belgique, agissant au nom de la dite Commission, d'une part;

Et Mr Léon Gauchez, demeurant à Paris, rue Laffitte, 41, d'autre part,

Il a été convenu:

Mr Léon Gauchez déclare céder aux dits Musées, pour la somme de dix-huit mille francs (frs. 18000) payable à Paris, un tableau peint sur toile marouflée par J. van de Capelle, représentant une marine (Calme).

Ce tableau mesure 62 1/2 centimètres de hauteur sur 75 1/2 centimètres de largeur.

Fait en double à Paris, le 3 Septembre 1888.

Le Vice-Président

E. Fétis

Le Second Contractant

Léon Gauchez

41, rue Laffitte.

Le soussigné déclare
qu'il lui est dû par le
Musée royal de
Peinture et de Sculpture
de Belgique la somme
de dix-huit mille
francs (frs. 18000) pour
cession aux dits Musées
d'un tableau de J. van
de Capelle représentant
une marine (Calme).
Cette cession est faite
conformément à la
convention intervenue
ce jour.
Paris le 3 Septembre 1888

Léon Gauchez
41, rue Laffitte.

voir d'autre part.

Vu la présente déclaration
s'élevant à la somme de dix-huit
mille francs.

Le Vice-Président,

Le Secrétaire,

Le soussigné déclare qu'il lui est dû par les Musées royaux de Peinture et de Sculpture de Belgique la somme de vingt cinq mille francs (fr. 25,000) pour cession aux dits Musées d'un tableau de Corn. Dekker & Adriaen van Ostade, représentant le Repas des Tisserands.

Cette cession est faite conformément à la convention intervenue ce jour.

Paris, le 27 juillet 1888

Léo Gauchez

Vu la présente déclaration s'élevant à la somme de vingt-cinq mille francs (fr 25,000.–)

Le Secrétaire, Le Vice-Président

C. Tétu

✣ Maison ✣
Vve Alexandre & Fils
Photographe
268, Rue Haute, 268
✣ Bruxelles ✣

Reproduction
Artistique & Industrielle
Phototypie

Les Musées royaux de Peinture & de Sculpture Doivent

Bruxelles, imp. Xavier Havermans.

Bruxelles, le 188

1888 – Juin	20	Reproduction d'un tableau de C. Veraeght (aventure de chasse de l'empereur Maximilien 1er) / en compte des Musées		20 —
			fr.	20 —

Le présent compte s'élevant à la somme de vingt francs.

Bruxelles, le 26 Juin 88

Vu la présente déclaration s'élevant à la somme de Vingt francs
Le Secrétaire
V. Stéenackers

Pour acquit
Alexandre

Librairie Artistique

DIETRICH & Cie

Fournrs de LL.AA.RR. le Cte et la Ctesse de Flandre

23a Rue Royale.

Doit le Musée Royal de Peinture et de Sculpture Epl

LITH. J.E. GOOSSENS & Cie BRUXs

Bruxelles, le 22 Mai 1888

1888			
Avril	11	245 Photographies du Musée d'Amsterdam à 6.50 pièce	1592 50
		Remise 10%	159 25
		Frs	1433 25

Certifié exact le présent Compte s'élevant à la Somme de Mille quatre cent trente trois francs et vingt-cinq centimes.

Bruxelles le 22 Mai 1888

Dietrich & Cie

Vu le présent compte s'élevant à la somme de quatorze cent trente-trois francs 25 centimes

Le Vice-Président

Le Secrétaire

V Stiénon

Vérifié
Le Directeur Général

Librairie Artistique.

DIETRICH & Cie

Fourns rs de LL.AA.RR. le Cte et la Cesse de Flandre.

23a RUE ROYALE.

Doit le Musée Royal de Peinture
et de Sculpture Epel

LITH. J.E. GOOSSENS & Cie BRUXs

BRUXELLES, le 3 Mars 1888

1888				
Janv. 11	128	Photographies du Musée d'Amsterdam à 6/0		812.50
Mars 3	120	" " " " à 6/0		750 —
			Ensemble Frs	1562.50
			Remise de 10%	156.25
			Reste Francs	1406.25

Certifié exact le présent compte s'élevant à la Somme de quatorze-cent-trente-trois francs vingt-cinq centimes.

Bruxelles le 3 Mars 1888

Dietrich & Cie

Vu le présent Compte s'élevant à la Somme de Quatorze cent trente trois francs 25 centimes.

Le Secrétaire,

Le Vice-Président,

Reçu de la Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture l'ordonnance de paiement N° 2438 de Frs 530.- émise au profit de Mr P. Weissenbruch, pour fourniture de 4000 exemplaires du catalogue du Musée Wiertz.

Bruxelles, le 15 Mars 1888.

Ch Otlet

MINISTÈRE
de
L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
et des
TRAVAUX PUBLICS

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Comptabilité Générale
ET PENSIONS

Nº 801

Prière de rappeler dans la réponse le numéro et la date de l'apostille.

1888

Acc. la réception le 22 mai 88

Bruxelles, le 19 Mai 1888.

Stiénon Secrétaire

Transmis à Monsieur ~~le Gouverneur de la province~~ des Musées royaux de peinture et de sculpture

avec prière d'en accuser la réception, les ordonnances de paiement désignées ci-après, savoir :

Nº 36/2 au nom de L. De Bayots fr. 2640

Pour acquisition, par les Musées royaux de P. & de S. d'un portrait de gentilhomme hollandais peint par Gerard Terburg (Vente Hollender)

POUR LE MINISTRE :
Le Directeur de la Comptabilité générale et des pensions,

H. Vanderm[illegible]

1888

Le 17 Avril 1888, envoyé en liquidation des déclarations pour la liquidation d'une somme de F 2640.= due à Mr le Notaire Louis de Ruyts, pour l'achat à la vente J. Hollender, d'un portrait de gentilhomme hollandais, par Gerard Terburg. —

(voir le dossier No , vente Hollender)

Reçu de Mr le Secrétaire de la Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture une ordonnance de paiement N: 3152 de frs 2640.- émise à mon profit pour acquisition par les dits Musées d'un portrait de gentilhomme hollandais. peint par Gerard Terburg (Vente Hollender).

Bruxelles, le 24 Mai 1888.

[signature]

pr Mr De Ruydts.

Monsieur Louis De Ruydts,
Notaire, rue de l'Association. 30-
Bruxelles.

Paris 28 Juin 1888

à Mr le Ministre de
l'Agriculture &c

1888

Nous avons l'honneur
de vous adresser le compte
ci-joint s'élevant à
Fr. 1433.25, que nous vous
prions de vouloir bien
faire liquider au profit
de MM. Dietrich & Cie
pour fourniture de
photographies aux
Musées de Peinture & de
Sculpture.

Agr.

Le Vice-Président

Le Secrétaire

Brux. 10 Juillet 1888

à Mr le Ministre de l'Agriculture &c

1888

Nous avons l'honneur de vous adresser, la déclaration ci-jointe s'élevant à F 500,- que nous vous prions de vouloir bien faire liquider au profit de Mr J. Buéso, en paiement des frais de rentoilage d'un tableau de Van Utrecht & Jordaens

&c.

Le Vice-Président

Le Secrétaire

[illegible]

[illegible]

Brux. 31 Juillet 1888

Mr le Ministre de l'Agriculture &c

Comme suite à votre lettre du 27 de ce mois, 1re Dir. des Beaux-Arts, N° 22353, nous avons l'honneur de vous adresser les pièces nécessaires pour la liquidation au profit de Mr Léon Gauchez, d'une somme de 25.000 fr qui lui est due en paiement du prix d'un tableau de Corn. Dekker & Ad. Van Ostade (Le repos du bûcheron) acquis pour le Musée de l'État.

Agréez.

Le Vice-Président

L. Fétis

Le Secrétaire

[illegible]

MINISTÈRE
de
L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
et des
TRAVAUX PUBLICS

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Comptabilité Générale
ET PENSIONS

N° 1069

Prière de rappeler dans la réponse le numéro et la date de l'apostille.

Bruxelles, le 31/7 1888.

1888

Transmis à Monsieur ~~le Gouverneur de la province~~ la Commission directrice des Musées de peinture et de Sculpture

avec prière d'en accuser la réception, les ordonnances de paiement désignées ci-après, savoir :

N° 4987 au nom de M. Baeto fr. 500

pour rentoilage d'un tableau de Van Utrecht & Jordaens, repr. l'étal d'un marchand de comestibles.

Acc. réception le 1er août 1888. —

POUR LE MINISTRE :
Le Directeur de la Comptabilité générale et des pensions,

H. Vanheurck

Reçu de la Commission
directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture
une ordonnance de paiement
N° 4989 de fr. 500.- émise
à mon profit pour rentoilage
d'un tableau de Van Utrecht
& Jordaens, représentant :
l'étal d'un marchand de
comestibles.

Bruxelles, le 1er Août 1888.

J. Bueso

Monsieur Bueso,
Rue Vésale. —

MINISTÈRE
de
L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
et des
TRAVAUX PUBLICS

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

—

Comptabilité Générale
ET PENSIONS

—

N° 1108

Prière de rappeler dans la réponse le numéro et la date de l'apostille.

1888

Bruxelles, le 23/8 188 8.

Transmis à Monsieur le Gouverneur de la province la Commission des Musées de peinture et de sculpture, avec prière d'en accuser la réception, les ordonnances de paiement désignées ci-après, savoir :

N° 3122 au nom de Dietrich fr. 1433 25 pour fourniture de photographies.

Acc. la réception le 23 août 1888.

POUR LE MINISTRE :
Le Directeur de la Comptabilité générale et des pensions,

H. Van Hoorn

Les soussignés déclarent avoir reçu des Musées royaux de Peinture & de Sculpture une ordonnance de paiement N° 5322, de fr. 1433.25, émise à leur profit pour fourniture de photographies, en compte des dits Musées.

Bruxelles, le 24 Août 1888.

Dietrich & Cie

Messieurs Dietrich & Cie,
rue royale,

Brux. 5 Sept 1888

M. le Ministre de l'Intérieur & de l'Instruction publique.

Nous avons l'honneur de vous adresser les pièces nécessaires pour la liquidation d'une somme de 1800 fr due à Mr Léon Gauchez en paiement d'un tableau de J. Van de Cappelle (Marine—Calme) acquis pour les Collections du Musée de l'Etat.

Agr. M. le Min, &c

Le Vice-Président

C. Tetu

Le Secrétaire

[illegible]

1888

Bruxelles 28 Nov. 1888

à Mr le Ministre de
l'Intérieur

Nous avons l'honneur
de vous faire parvenir
les pièces nécessaires pour
la liquidation d'une somme
de F 15.000.- due à Mr
Léon Gauchez, en paiement
d'une tapisserie flamande
du XVIe Siècle, acquise
pour les Collections des
Musées de Peinture.

Agr. Mr le Min.

Le Vice-Président

Le Secrétaire

Brux. 5 Déc. 1888.

Mr le Ministre de l'Intérieur &c

Comme suite à l'autorisation contenue dans votre lettre du 1er de ce mois, Adm. des Beaux-Arts, N° 22483 nous avons l'honneur de vous adresser les pièces ci-jointes, pour la liquidation d'une somme de 2500 fr due à Mr le Comte Van der Straten-Ponthoz, en paiement d'un buste en bronze de Charles-Quint qu'il a cédé aux Musées de l'Etat.

Permettez-nous de vous demander, Mr le Ministre de vouloir bien donner des instructions afin que la liquidation de cette dépense soit faite d'urgence.

Agr.

Le Secrétaire
[signature]

Le Vice-Président
C. Fétis

Bxen 14 Dec 1888

à M.r le Ministre de l'Intérieur &c

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir les déclarations ci-jointes pour la liquidation d'une somme de F. 875.- due à M.r F. Van Kempputten, en paiement des travaux de restauration qu'il a exécutés au compte des Musées royaux de Peinture.

Agr.

Le Vice-Présid.t

Le Secrétaire

C. Tétri

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR
et de
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Secrétariat Général.

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE
ET PENSIONS.

N° 3C126.

Bruxelles, le 17 Xbre 1888

Urgent!

Conservateur

Transmis à Monsieur le ~~Gouverneur de la province~~
des Musées royaux de peinture & de Sculpture
avec prière d'en accuser la réception, l'ordonnance de paiement
N° 7718 de fr. 2500.— émise au profit
de M. Vanderstraeten-Ponthoz
~~émise au~~ pour cession d'une reproduction
en bronze d'un buste de Charles Quint
(16e Siècle).

Acc. la réception
le 18 Décembre 1888.

POUR LE MINISTRE :
Le Secrétaire Général,

Reçu des Musées royaux de Peinture & de Sculpture l'ordonnance de paiement N° 7718, de frs 2500.- émise à mon profit pour cession d'une reproduction en bronze d'un buste de Charles. quint (16e siècle) en compte des dits Musées. -

Bruxelles, le 18 Décembre 1888.

Comte van der Straten Ponth

Brux. 18 Dec. 1886

Mr le Ministre de l'Intérieur
&c

Comme suite à votre lettre du 13 de ce mois, Adm^on des Beaux-Arts, N° 22,433, nous avons l'honneur de vous faire parvenir les pièces nécessaires pour la liquidation au profit de Mr Léon Cardon d'une somme de F 3000.–, en paiement d'un tableau de Weldens, représentant : une fête navale devant Anvers, qu'il a cédé aux Musées de l'État.

Agr.

Le Vice-Président

C. Fétis

Le Secrétaire
V.H.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR
et de
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Secrétariat Général.

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE
ET PENSIONS.

N° 3374

Bruxelles, le 9 Janvier 1889

Accusé réception le 10 Janv. 89

Transmis à Monsieur le ~~Gouverneur de la province~~ Conservateur des Musées royaux de Peinture et de Sculpture avec prière d'en accuser la réception, l'ordonnance de paiement N° 8158 de fr. 15.000.. émise au profit de Slaes, L. pour exécution d'une tapisserie flamande du 16e siècle, représentant un épisode du règne de Maximilien d'Autriche.

1888

POUR LE MINISTRE :
Le Secrétaire Général,

Reçu de la Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture l'ordonnance de paiement N° 8158 de fr. 15.000.- émise à mon profit pour cession d'une tapisserie flamande du 16e siècle, représentant un épisode du règne de Maximilien d'Autriche.

Bruxelles, le 10 Janvier 1889.

Léon Laes

Bruxelles, 11 Janvier 1889

à M. le Ministre de l'Intérieur &c.

Comme suite à votre lettre du 7 de ce mois, Adm.n des Beaux-Arts, N° 22424, nous avons l'honneur de vous adresser les pièces de comptabilité pour la liquidation au profit de M. M. Le Roy, frères d'une somme de 4500 f. en paiement d'un tableau de Gérard de Lairesse, qu'ils ont cédé aux Musées de l'État.

Agr.

Le Vice-Président

Le Secrétaire

[illegible]

C. Fétis

1888

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR
et de
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Secrétariat Général.

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE
ET PENSIONS.

1re SECTION.

N° 35664

1888

Acc. la réception le 6 fev 89

Bruxelles, le 5 février 1889

Transmis à Monsieur le Conservateur ~~*Gouverneur de la province*~~
des Musées royaux de peinture &a
avec prière d'en accuser la réception, l'ordonnance de paiement
N° 8675 *de fr.* 875.– *émise au profit*
de M. Van Leemputten &
n° 8676 de f. 3000.– – id –
de M. Cardon.

8675 – Van Leemputten – Restauration de tabl.
8676. Cardon – id d'un tabl. de Wolgemut

POUR LE MINISTRE :
Le Secrétaire général,

[signature]

Reçu des Musées royaux de Peinture & de Sculpture une ordonnance de paiement N° 8675 de fr. 875. - émise à mon profit, pour restaurations effectuées aux tableaux des Musées historiques. —

Bruxelles, le 6 février 1889.

P. Van Lamputten

Monsieur Van Lamputten. —

Reçu des Musées royaux de Peinture & de Sculpture une ordonnance de paiement N° 8676 de frs 3,000.– émise à mon profit pour cession d'un tableau de Wildens.–

Bruxelles, le 6 février 1889.

A. Léon Cardon

A Monsieur L. Cardon,
Quai au bois à brûler 57